

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/02/2009

L'an deux mille neuf le 26 février à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de VENERQUE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la mairie de Venerque, sous la Présidence de Monsieur Michel DUVIEL, Maire.

Le Maire procède à l'appel :

PRESENTS :

Marie-Thérèse AMIEL, Jean-Yves BERNY, Nadine BURUAGAY, Catherine COFFIN, Marius COURTIN, Michel DEHAN, Jacques DOUMERC, Michel DUVIEL, Marie-Christine ESCOURROU, Nadia ESTANG, Michel GAY, Benoît GUIRARDEL, Jean-Paul LEBON, Jacques MAURY, Olivier PICARD, Stéphane ROCHE, Cécile SOMPAYRAC

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Denis BEZIAT à Jean-Paul LEBON, Christine MIAS à Benoît GUIRARDEL

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadia ESTANG

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2009

Date d'affichage de la convocation : 20/02/2009

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2008 est adopté à l'unanimité, sans modification.

M DUVIEL fait un rappel des dates concernant les prochains évènements et réunions à venir. Il informe notamment que dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le Pays du Sud Toulousain va engager une discussion par bassin de vie afin que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) soit finalisé fin avril, pour une présentation officielle au public début mai.

I : Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil depuis la dernière réunion :

DATE	FOURNISSEURS	objet	MONTANT TTC
02-janv	LEPICARD ET MARTY	contrat d'entretien cloches église	186.58 €
07-janv	ECOTEL	Fournitures matériel cantine	1 423.10 €
12-janv	MARIN FROID	Eplucheuse et accessoires	5 001.67 €
14-janv	UGAP	Vitrine extérieure VS 31	199.00 €
22-janv.-09	renault truck	réparation Renault Mascot	914.62 €
23-janv.-09	CEGELEC	déplacement mât électricité lotissement le Pujal	1 368.22 €
23-janv.-09	AUTOMOBILES SIRABELLA	véhicule 9 places	10 714.00 €
26-janv.-09	SACRE	réparation tondeuse frontale JOHN DEERE 1445	1 629.00 €

9-févr.-09	ABF ESPACE VERT	Abattage et évacuation arbres suite tempête	3 468.40 €
16-févr.-09	GAEC HORICOLE FONTORBES	plantations printemps 2009	353.53 €
16-févr.-09	ENTREPRISE A. BARA	tôle acier pour voirie	208.10 €
25-févr.- 09	Alpes contrôle	Diagnostic contrôle verrière école maternelle	944.84 €
25-févr.- 09	Sensac Civade	Relevés topographiques et cadastraux chemin école et piétonnier cimetière	2 069.08 €

II : Délibérations

Autorisation de dépôt par le maire de demandes d'autorisation d'urbanisme

Quand la commune souhaite effectuer des travaux sur des bâtiments qui doivent être soumis à des autorisations d'urbanisme, le Maire doit déposer ces demandes comme le feraient les particuliers. Toutefois, la jurisprudence a déduit des textes que le maire ne pouvait déposer ces demandes de sa seule initiative, sans accord du Conseil Municipal.

L'article L2122-21 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit en effet que " Sous le contrôle du conseil municipal [...] le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier :

1° De conserver et d'administrer les propriétés de la commune [...] »

Trois demandes d'autorisations d'urbanisme doivent être déposées ; il est proposé au Conseil Municipal :

- a) d'autoriser M le maire à déposer une déclaration préalable sur un bâtiment anciennement maison d'habitation pour changement de destination en "installation nécessaire au service public ou d'intérêt collectif".

Ce bâtiment est situé au 14 avenue du Mont-Frouzy, sur une parcelle cadastrée I 747. Il s'agit d'une ancienne maison d'habitation destinée à accueillir le service jeunesse, le PIJ (Point Information Jeunesse) et le foyer jeunesse.

Ce déménagement est en projet à la demande du prestataire LEC "Loisirs Education Citoyenneté" pour avoir de meilleures conditions d'accueil, ce qui permettra également à la commune de dégager des locaux à proximité de la mairie.

- b) d'autoriser M le Maire à déposer une déclaration préalable pour modification d'aspect extérieur, pour des travaux de zinguerie sur la salle des fêtes située place Saint-Pierre, cadastrée parcelle I 94.

Ces travaux sont nécessaires pour supprimer les infiltrations d'eau dans les murs.

- c) d'autoriser M le Maire à déposer un permis de démolir, pour la destruction d'une grange situé dans le périmètre protégé de l'église, située impasse Espeyrouze, parcelle cadastrée I 742.

Ces travaux permettront de créer un espace de retournement pour les véhicules s'engageant dans l'impasse Espeyrouze.

Vote à l'unanimité.

Création d'un poste d'adjoint(e) technique

Un agent a réussi un examen professionnel lui permettant de passer du grade d'adjoint(e) technique 2^{ème} classe au grade d'adjoint(e) technique 1^{ère} classe. La délibération créant son poste ne prévoyait pas d'autre grade que celui d'adjoint(e) technique 2^{ème} classe, le Conseil Municipal doit donc délibérer pour que le poste permette de l'embaucher au grade auquel elle peut prétendre.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint(e) technique à temps complet, avec un recrutement possible pour tous les grades de ce cadre d'emploi.

Le poste remplacé actuellement occupé par l'agent sera supprimé après respect des modalités légales.

Vote à l'unanimité.

Création d'un poste d'adjoint(e) administratif

Un agent a réussi un examen professionnel lui permettant de passer du grade d'adjoint(e) administratif 2^{ème} classe au grade d'adjoint(e) administratif 1^{ère} classe. La délibération créant son poste ne prévoyait pas d'autre grade que celui d'adjoint(e) administratif 2^{ème} classe, le Conseil Municipal doit donc délibérer pour que le poste permette de l'embaucher au grade auquel elle peut prétendre.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint(e) administratif à temps complet, avec un recrutement possible pour tous les grades de ce cadre d'emploi.

Le poste remplacé actuellement occupé par l'agent sera supprimé après respect des modalités légales.

Vote à l'unanimité.

Création d'un poste d'ASEM, Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles

Un agent a été recruté comme Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ASEM) au grade d'ASEM 2^{ème} classe. Or, un décret de 2006 a décidé que ce grade ne devait plus être en vigueur au plus tard au 31/12/2009. La délibération créant ce poste prévoyant uniquement le grade d'ASEM 2^{ème} classe, le Conseil Municipal doit donc délibérer pour que sa situation soit régularisée.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) pour une durée hebdomadaire de 32H, avec un recrutement possible sur tous les grades de ce cadre d'emploi.

Le poste remplacé actuellement occupé par l'agent sera supprimé après respect des modalités légales.

Vote à l'unanimité.

Diminution d'horaire d'un poste d'ASEM 1^{ère} classe

Suite à la réduction de deux heures hebdomadaires de temps de classe et au passage à l'école à quatre jours (suppression du mercredi), le volume horaire de présence des ATSEM dans les classes est devenu moins important. Afin de ne pas pénaliser financièrement les agents territoriaux, la commune n'a pas souhaité réduire d'office le volume horaire de leurs postes, et leur a proposé deux solutions sur la base du volontariat :

d) faire du travail de ménage ou de périscolaire supplémentaire,

e) ne pas faire de ménage ou de périscolaire supplémentaire, et demander une diminution du temps de travail

C'est cette deuxième solution qu'un agent a choisie, en demandant à passer d'un volume hebdomadaire de 33H12 à 32H. Cette diminution étant inférieure à 10%, le Comité Technique Paritaire n'a pas à être consulté avant la décision du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier un poste d'ASEM 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de 33H12, pour le faire passer à 32 H à partir du 1^{er} avril 2009.

Vote à l'unanimité.

Prise de compétence TAD, Transport À la Demande

La commune a souhaité mettre en place un service de Transport à la Demande pour les personnes âgées.

Pour ce faire, elle souhaite faire l'acquisition d'un minibus de 9 places (y compris la place du chauffeur), dont le devis est de 10 500 € TTC (+204 € de taxe et établissement de la carte grise).

La loi sur les transports routiers non urbains de personnes de 1982 prévoit que les services à la demande sont organisés par le Département.

Un décret de 1985 prévoit qu'à « la demande des communes ou des groupements de communes, le département peut leur faire assurer tout ou partie de l'organisation et de la mise en œuvre d'un service régulier ou d'un service à la demande. »

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- f) demander la délégation au Conseil Général du service de transport à la demande pour les personnes âgées de plus de 65 ans, uniquement le jeudi, sur le territoire de la commune et le trajet vers la gare de Venerque-Le Vernet.
- g) demander au Conseil Général une subvention pour l'achat d'un minibus dont le coût prévu dans le devis est de 10 500 € TTC (soit 8779,26 € HT) pour permettre le transport à la demande pour les personnes âgées
- h) d'autoriser M le Maire à signer tout document actant cette décision, et notamment la convention qui sera signée entre la commune et le conseil Général.

Vote à l'unanimité.

III : Questions diverses

Marius COURTIN :

- *Repas des anciens* : une réussite à renouveler.

Cécile SOMPAYRAC rapporte des remarques qui lui ont été faites sur :

- o les difficultés d'inscriptions à l'accueil, après la date limite indiquée dans le courrier,
- o les personnes qui n'avaient pas reçu d'invitation,
- o la déception de certaines personnes qui ne venaient pas au goûter mais à qui des gâteaux étaient apportés les années précédentes.

M. DUVEL indique qu'un effort significatif a été fait avec la mise en place, pour la première fois à Venerque, du repas offert aux seniors de la commune. Cette première a révélé des améliorations pour les années futures sur le mode d'invitation, sur la possibilité d'utiliser ce jour là le transport à la demande. La satisfaction de tous les acteurs conduira à maintenir ce principe de rencontre, en favorisant la participation du plus grand nombre de nos aînés.

- *Projet de jardin associatif* : La mairie s'est engagée, dans un délai de 6 mois, à essayer de mettre à disposition le foncier nécessaire à la poursuite de ce projet.
- *Fichier familial CCAS*. Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est de plus en plus sollicité, et pour répondre avec le maximum d'équité aux demandes, une réflexion est menée sur la création de fiches familiales, pour répertorier les familles en besoin d'accompagnement économique, social et familial. Le code de l'action sociale prévoit que les CCAS tiennent à jour un fichier des personnes bénéficiaires d'une prestation d'aide sociale. Ce fichier sera mis en place avec l'accord de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) et les informations nominatives seront protégées par le secret professionnel.
- *Point infos emploi/formation* : création d'un point d'information emploi et formation avec le Point Information Jeunesse (PIJ). Ce travail permettra d'organiser au mieux « une journée rencontre formation/métier » à partir des besoins locaux.
- *Projet de modification des collectivités* : M. COURTIN demande aux élus d'être vigilants face aux propositions du Comité Balladur sur la réforme des collectivités territoriales.

Benoît GUIARDEL :

- *Bulletin municipal* : Remerciement à l'équipe de rédaction et de vérification du bulletin. Un contrôle sur la distribution doit être fait. Malgré tout, il fait état de la difficulté à récupérer les articles demandés ce qui a entraîné un allongement des délais pour sa parution. De nouvelles modalités seront proposées par la commission communication.
- *Logements à la vente* : M. GUIARDEL se fait l'écho de Venerquois pour savoir si des maisons seront prochainement en vente dans le cadre de lotissements. Jacques DOUMERC répond que des initiatives privées sont en cours, mais que les projets sont actuellement en stand-by à cause de la conjoncture économique.

Nadia ESTANG :

- *Diagnostics de Performance Energétiques (DPE) des bâtiments communaux* : Retour au Conseil Municipal sur le démarrage des Diagnostics de Performance Energétiques (DPE) des bâtiments communaux par les étudiants de BTS Domotique du lycée de Muret. Le bilan sera présenté aux élus, par les étudiants, le jeudi 23 avril en début d'après midi, au rez-de-chaussée de la salle des fêtes.

Cathy COFFIN :

- *Rentrée scolaire 2009/2010* : Suite à l'augmentation des effectifs prévue à l'école maternelle pour la prochaine rentrée scolaire, le Conseil d'école de la maternelle a décidé de n'inscrire pour la rentrée de septembre 2009 que les enfants nés en 2006. Ainsi, contrairement aux années précédentes, les enfants nés au premier trimestre de l'année suivante (en 2007 pour cette année) ne seront pas acceptés, car ils ne pourraient pas être accueillis dans de conditions propices à une intégration satisfaisante en milieu scolaire.

Olivier PICARD :

- *Marché cantine* : les offres sont reçues pour le nouveau marché de denrées alimentaires pour la cantine, qui va intégrer des produits issus de l'agriculture biologique.
- *Parc informatique* : La rénovation du parc informatique est en cours, la salle informatique de l'école sera utilisable par l'école élémentaire et l'école maternelle.
- *Fleurissement de Venerque* : un partenariat est en cours d'élaboration avec le Centre Guilhem. Celui-ci s'organise autour de la production de fleurs par le Centre Guilhem et l'accueil par la collectivité de résidents du centre médico-social pour des stages de formation professionnelle.
- *Semaine sans pesticide du 20 au 30 mars*. La mairie et le blog de Venerque s'associent pour proposer un débat le 27 mars à 20h30 à la maison de la culture (1er étage), pour échanger sur "comment faire sans pesticides" au jardin, dans les espaces verts municipaux et chez les maraîchers. Il s'agit d'expliquer les effets néfastes pour la santé humaine, animale et pour l'environnement des produits phytosanitaires utilisés quotidiennement et de montrer qu'il existe des moyens de substitution.
- *Semaine des Journée Natures du 30 Mai au 7 juin* : Voir les actions possibles sur la commune, en lien avec l'association Confluences à laquelle adhère Venerque.

Michel GAY :

- *Réfection de l'écluse sur la Hyse* : une entreprise a été contactée pour proposer une solution technique sécuritaire et pérenne.

Marie-Christine ESCOURROU :

- *Tempête* : Réfléchir à mieux informer pour rassurer les personnes âgées lors d'une prochaine tempête. M. DUVIEL indique qu'une réunion de restitution sur la gestion de ces journées a été faite, cette dimension spécifique a été abordée.

Stéphane ROCHE :

- *Gestion des salles communales* : Une visite de l'ensemble des salles communales, prêtées aux associations a été réalisée. Un état des lieux sera effectué à l'issue de celle-ci.
- *Fusion des clubs de football de Venerque et du Vernet* : une réunion aura lieu le 24 mars afin de discuter de ce projet, mais à ce jour rien n'est acté sur un éventuel accord des deux associations.
- *Fête locale 2009* : pour la fête foraine, deux gros manèges supplémentaires ont été retenus pour répondre aux demandes des adolescents et des jeunes adultes.
- *Création d'un forum des associations* : Discussion sur la mise en place d'un forum des associations. La date souhaitée par les associations Venerquoises était celle du 14 septembre, mais le forum du Vernet est déjà fixé à cette date. M. ROCHE demande si une organisation conjointe des deux manifestations ne pourrait pas être envisagée. M DUVIEL est d'accord avec cette proposition, à condition que les associations Venerquoises soient majoritairement favorables à cette éventualité.

- *Pour le BMX deux projets sont en étude :*
 - o projet présenté initialement sur le terrain Cauca, mais qui devra se faire sur un autre terrain.
 - o projet plus ambitieux de BMX de compétition dont la réserve foncière reste à acquérir
- *Compétition de canoë-kayak du 5 avril :* il faut penser à nettoyer les berges de la rivière avant cette date

Jaques MAURY :

- *Fête locale 2009 :* La Banda « la Clau » initialement pressentie ne pourra pas être présente. L'artificier de l'année dernière est disponible pour 2009. Rencontre prévue avec la troupe Moulin des Roches pour une éventuelle participation en 2009.

Nadine BURUAGAY :

- *Eclairage public :* Mme BURUAGAY informe que l'éclairage public n'est pas allumé partout, et que cela peut créer un problème de sécurité. M DUVIEL l'informe que ce n'est pas un acte volontaire et connu de coupure électrique, mais que cela est du à des pannes partielles.

Marie-Thérèse AMIEL :

- *Déplacement Marché :* Mme AMIEL donne l'information que les marchands ambulants n'étaient prévenus du changement de lieu du marché (allées du Duc) pendant la durée des travaux de l'église. M DUVIEL lui répond qu'une information officielle leur sera faite quand on connaîtra avec précision les dates des travaux.

Jacques DOUMERC :

- *Schéma d'assainissement :* pour la mise à jour, tout doit être fini pour le mois de juin, après une enquête publique.
- *Affectation local communal:* Réflexion à mener sur l'affectation d'une salle au rez-de-chaussée d'un immeuble Grand Rue Rémusat.
- *Anciennes Ecoles :* Décision à prendre sur la vente ou non de la partie arrière du bâtiment communal de la rue Rémusat.
- *Plan Climat :* Présentation sommaire du plan climat local du SIVU Habitat Lèze Ariège.

Michel DUVIEL :

- *Orientation budgétaire :* la commission finances travaille sur le budget 2009. M. DUVIEL informe l'assemblée des montants de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et des bases fiscales pour les taxes d'habitation, le foncier bâti, et le foncier non-bâti.
Pour le travail des différentes commissions, il donne un cadrage sur une augmentation maximum de 3% des dépenses.
Sur toutes ces questions, M. DUVIEL rappelle le séminaire de travail des élus prévu le samedi 14 mars.

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions à poser, la séance est levée à 0H15.

Signatures :

Marie-Thérèse AMIEL

Jean-Yves BERNY

Nadine BURUAGAY

Catherine COFFIN

Marius COURTIN

Michel DEHAN

Jacques DOUMERC

Michel DUVIEL

Marie-Christine ESCOURROU

Nadia ESTANG

Michel GAY

Benoît GUIARDEL

Jean-Paul LEBON

Jacques MAURY

Olivier PICARD

Stéphane ROCHE

Cécile SOMPAYRAC